→ B. CARON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU LE:
02 JAN. 2012
PREFECTURE DE L'HERAULT

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement

Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

Montpellier, le 29 DEC. 2011

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Préfecture de l'Hérault
DRCL – Bureau de l'Environnement
34, place des Martyrs de la résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Nos réf. : EB/HM/1003-11
Vos réf. :
Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90 – **Fax :** 04 67 15 68 12

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet de la ZAC Port-Marianne Consuls de Mer - phase III, situé sur la commune de Montpellier (34)

Par courrier reçu le 25 octobre 2011, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet de la ZAC Port-Marianne Consuls de Mer - phase III, situé sur la commune de Montpellier.

Depuis le 26 décembre 2011, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la préfecture de l'Hérault. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER